

**PIECES A FOURNIR LORS DE VOTRE
INSCRIPTION / REINSCRIPTION
EN FORMATION MEDICALE CONTINUE**

fmc@univ-reims.fr

Liste des pièces OBLIGATOIRES	1 ^{ère} inscription	Réinscription
▪ Le courrier d'autorisation d'inscription du Responsable Pédagogique de la formation	X	X
▪ Pour les étudiants inscrits en formation initiale , il est OBLIGATOIRE de joindre l' attestation de paiement à la CVEC (Pour tout renseignement : https://cvec.etudiant.gouv.fr/)	X	X
▪ Une attestation de prise en charge si vos frais d'inscription sont pris en charge par votre Etablissement, Organisme de financement etc...	X	X
▪ Une photocopie de votre pièce d'identité	X	
▪ Une photocopie de votre Baccalauréat (ou équivalent), une photocopie de votre Relevé de notes du Baccalauréat ET du dernier diplôme obtenu . ▪ Fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers.	X	
▪ Photocopie de votre carte de sécurité sociale ou de la carte européenne d'assurance maladie .	X	X
▪ Deux photos identité récentes portant au dos vos nom, prénom et diplôme préparé.	X	X
▪ Une attestation d'assurance « responsabilité civile » personnelle pour l'année universitaire 2018/2019 (à demander à votre assureur). Cette couverture est obligatoire , l'Université ne couvrant pas les risques que ses usagés encourent ou font encourir à des tiers à l'occasion de leurs études.	X	X
▪ Une photocopie de votre certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) pour les personnes âgées de moins de 25 ans. Si vous n'avez pas accompli cette journée, merci de fournir une photocopie de votre attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants Français ainsi que les étudiant(e)s né(e)s à partir de 1984. Attention : si vous ne fournissez pas l'un des justificatifs, vous ne pourrez pas prétendre à la délivrance de votre diplôme.	X	X
▪ Une enveloppe timbrée (au tarif en vigueur) à votre nom, prénom et adresse complète.	X	X
▪ Un moyen de paiement pour les droits d'inscription : Chèque Bancaire ou Postal à l'ordre de l'« Agent Comptable de l'URCA », Carte Bancaire (paiement en Espèces possible uniquement auprès du secrétariat du Département de FMC).	X	X

A noter :

Pour tous les candidats ayant passé le Baccalauréat à partir de 1995 ou ayant été inscrits dans une autre Université Française, nous vous remercions d'indiquer votre **n° INE*** dans l'encadré n°2 du dossier d'inscription afin d'éviter le retard de traitement de votre inscription.

* Le **N° INE** est indiqué sur votre Relevé de notes ou Carte étudiant / Certificat de scolarité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ